

SURCOMPLEMENTAIRE CCN DES GARDIENS, CONCIERGES ET EMPLOYES D'IMMEUBLE

Annexe III – Cotisations

Les cotisations sont complémentaires à celles versées au titre du contrat d'assurance collective du régime frais de santé.

COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS <i>(plafond mensuel de la Sécurité Sociale, soit 3 218 euros en 2016)</i>		
Régime de Sécurité sociale	Option 1	Option 2
Membre participant seul	+ 0,17 %	+ 0,25 %
Extension Facultative aux membres de la Famille		
Conjoint	+ 0,17 %	+ 0,25 %
Par enfant à charge ⁽¹⁾	+ 0,11 %	+ 0,17 %
⁽¹⁾ <i>gratuité à compter du 3^{ème} enfant</i>		